



AFRIQUE/TCHAD - Programme « Une école, Une vie » au profit de milliers d'enfants sans instruction condamnés à la pauvreté

N'Djamena (Agence Fides) – Au Tchad, l'instruction publique est gratuite et obligatoire. Toutefois, l'extrême pauvreté, le manque d'infrastructures scolaires, de matériel didactique ainsi que le faible niveau de préparation des enseignants, transforme l'instruction scolaire en un grand défi duquel dépend en grande partie le développement général du pays. Actuellement, seul 1% des enfants sont inscrits à l'école maternelle. En primaire, un fossé énorme continue à exister entre le taux de scolarisation des garçons et des filles, la différence dépassant les 20%. A l'occasion de la Journée internationale des Droits de l'Enfance, le 20 novembre, la Fondation ATRESMEDIA, groupe radio télévisuel espagnol, a lancé une campagne intitulée « Une école, une vie » dont l'objectif est de renforcer l'alphabétisation de plus de 8.000 enfants fréquentant 17 écoles primaires de la région de Mongo, mais aussi de construire et d'équiper un centre d'alphabétisation pour la communauté, de distribuer dans ces écoles des matériels d'apprentissage, d'organiser des laboratoires de lecture et d'écriture non seulement pour les enfants mais également au profit du reste de la communauté, en particulier des femmes dont le taux d'alphabétisation est de 21% seulement. La campagne a été lancée le 1er novembre et prendra fin le 20 de ce mois. Dans la région de Mongo, l'instruction scolaire constitue un important défi, attendu que seuls 47% des élèves qui achèvent l'école primaire accèdent à l'enseignement secondaire, le taux d'analphabétisme étant par ailleurs très élevé puisqu'il se situe à 67%. Les experts en matière de coopération estiment que l'instruction a un impact direct sur la réduction de la pauvreté et sur la promotion du développement durable. De plus, elle aide les personnes à avoir un plus grand contrôle sur leurs vies, augmente leurs possibilités et leur garantit un avenir digne. (AP) (Agence Fides 06/11/2013)